



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 9 juin 2015, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont absents :

M. Jean Turgeon, conseiller, district 6
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général
M. Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015
ajournée au 27 mai 2015;

**RÉSOLUTION
2015-06-211**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.3.- Adoption du budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;
- 1.4.- Assurances générales : Retraits des co-assurés Camping régional de Malartic et Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic;
- 1.5.- Reconnaissance du Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic aux fins du programme d'assurance de dommages offert par l'Union des municipalités du Québec;
- 1.6.- Acquisition des immeubles situés au 590-592, 700, 720, rue Royale et 595-599, rue Jacques-Cartier;
- 2.0.- **MAIRIE**
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Rapport financier trimestriel et réaménagements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015;
- 5.0.- **URBANISME**
- 5.1.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic – Ouverture et exploitation d'un banc d'emprunt de gravier, sable et argile;
- 5.2.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic – Ouverture et exploitation d'un banc d'emprunt de minéraux de surface (moraine) (Sud);
- 5.3.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic – Ouverture et exploitation d'un banc d'emprunt de minéraux de surface (moraine) (Ouest);
- 5.4.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic – Modification à l'épaisseur de résidus miniers;
- 5.5.- Demande de certificat de conformité : 9323-5737 Québec inc. – Usine de production de dioxyde de soufre;
- 5.6.- La Petite Séduction : Fermeture de rues - Tournage d'émission;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 6.1.- Déplacement du congé férié du 1^{er} juillet 2015;
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Avis de motion modifiant le *Règlement numéro 839 sur la tarification des biens, services et activités du Service des loisirs et de la culture*;
- 7.2.- Fermeture de la bibliothèque en période estivale;
- 7.3.- Liste de reconnaissance d'organismes : Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 7.4.- Les Journées de la culture : 25, 26 et 27 septembre 2015;
- 7.5.- Modification à la convention de bail - Centre Michel Brière (CMB);
- 7.6.- Fonds jeunesse CDJL;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ
PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Club social Canadian Malartic;
- 11.2.- La Maison de la Famille de Malartic inc.;
- 11.3.- Refuge Jeunesse de Malartic inc.;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.1.- Invitation à la Journée-conférences « Eau et municipalités 2015 » : 18 juin 2015;
- 13.2.- Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités : 24, 25 et 26 septembre 2015;
- 13.3.- Fédération canadienne des municipalités : Subventions;
- 13.4.- Transport adapté La Calèche d'Or et Transport collectif Malartic : États financiers au 31 décembre 2014;
- 13.5.- Le Tour de l'Abitibi;
- 14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 1.0.- **GREFFE**
- 1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015
ajournée au 27 mai 2015**
-
- IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015
ajournée au 27 mai 2015, tel que rédigé;
- Adoptée.
- 1.3.- **Adoption du budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de**

RÉSOLUTION
2015-06-212

RÉSOLUTION



2015-06-213
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget révisé pour l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-06-214

1.4.- **Assurances générales : Retraits des co-assurés Camping régional de Malartic et Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE les organismes Camping régional de Malartic et Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic sont présentement co-assurés avec la Ville de Malartic et assurés par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic est en démarche pour adhérer à une assurance de dommages par le programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RETIRER comme co-assurés le Camping régional de Malartic et le Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic du contrat d'assurance de la Ville de Malartic avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-06-215

1.5.- **Reconnaissance du Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic aux fins du programme d'assurance de dommages offert par l'Union des municipalités du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic, œuvrant sur le territoire de la Ville de Malartic, demande d'être reconnu par le conseil municipal aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offert par le programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE le Club de ski de fond et sports plein air de Malartic, aux fins du programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-06-216**

1.6.- Acquisition des immeubles situés au 590-592, 700, 720, rue Royale et 595-599, rue Jacques-Cartier

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire ou le maire suppléant et le greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente entre 9250-2202 Québec inc. et la Ville de Malartic pour les immeubles situés au 590-592, 700, 720, rue Royale et 595-599, rue Jacques-Cartier;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport financier trimestriel et réaménagements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015

Dépôt du document à titre d'information.

5.0.- URBANISME

5.1.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic – Ouverture et exploitation d'un banc d'emprunt de gravier, sable et argile

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture et l'exploitation d'un banc d'emprunt de gravier, sable et argile, par la Mine Canadian Malartic., au sud de la route 117 (voir plan ci-joint), respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement est d'avis favorable;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant que l'ouverture et l'exploitation d'un banc d'emprunt de gravier, sable et argile, par la Mine Canadian Malartic., au sud de la route 117 (voir plan ci-joint), ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-06-218**

5.2.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic – Ouverture et exploitation d'un banc d'emprunt de minéraux de surface (moraine) (Sud)

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture et l'exploitation d'un banc d'emprunt



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

de minéraux de surface (moraine) (Sud), par la Mine Canadian Malartic., au sud de la route 117 (voir plan ci-joint), respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement est d'avis favorable;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant que l'ouverture et l'exploitation d'un banc d'emprunt de minéraux de surface (moraine) (Sud), par la Mine Canadian Malartic., au sud de la route 117 (voir plan ci-joint), ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-06-219**

**5.3.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic –
Ouverture et exploitation d'un banc d'emprunt de minéraux de
surface (moraine) (Ouest)**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture et l'exploitation d'un banc d'emprunt de minéraux de surface (moraine) (Ouest), par la Mine Canadian Malartic., au sud de la route 117 (voir plan ci-joint), respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement est d'avis favorable;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant que l'ouverture et l'exploitation d'un banc d'emprunt de minéraux de surface (moraine) (Ouest), par la Mine Canadian Malartic., au sud de la route 117 (voir plan ci-joint), ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-06-220**

**5.4.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic –
Modification à l'épaisseur de résidus miniers**

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic. veut réaliser des modifications à l'épaisseur de résidus miniers en procédant à l'augmentation du volume de l'épaisseur, changement du râteau et de son système d'entraînement, localisé au 48° 11' 46" de latitude nord et 78° 13' 24" de longitude ouest (voir plan ci-joint), respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement est d'avis favorable;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant que des modifications à l'épaisseur de résidus miniers en procédant à l'augmentation du volume de l'épaisseur, changement du râteau et de son système d'entraînement, localisé au 48° 11' 46" de latitude nord et 78° 13' 24" de longitude ouest (voir plan ci-joint), par la Mine Canadian Malartic., ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-06-221**

5.5.- Demande de certificat de conformité : 9323-5737 Québec inc. – Usine de production de dioxyde de soufre

CONSIDÉRANT QU'une usine de production de dioxyde de soufre, par la société 9323-5737 Québec inc., située sur le lot numéro 3 162 883 du cadastre du Québec, couvrant une superficie de 883 781 m², à l'intersection du chemin de la mine Camflo et de la route 117, respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement est d'avis favorable;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant qu'une usine de production de dioxyde de soufre, par la société 9323-5737 Québec inc., située sur le lot numéro 3 162 883 du cadastre du Québec, couvrant une superficie de 883 781 m², à l'intersection du chemin de la mine Camflo et de la route 117, ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-06-222**

5.6.- La Petite Séduction : Fermeture de rues - Tournage d'émission

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de La Petite Séduction tournera l'émission avec madame Anne-Marie Cadieux comme vedette invitée à Malartic les 9 et 10 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des participants au tournage de l'émission et la préservation de l'effet de surprise des téléspectateurs, il y a lieu de fermer les rues à la circulation routière de la façon suivante :

- 9 juillet 2015, de 8 h à 12 h : Frontenac, Abitibi, de la Paix, Lasarre, Hochelaga, Centrale Sud et ruelle Parc Osisko;
- 9 juillet 2015, de 13 h à 18 h : Royale, Fournière, Lasalle, Centrale Nord, Frontenac et Lasarre;
- 10 juillet 2015, de 13 à 18 h : Authier;
- Qu'il y aura une voie de déviation de la route 117, telle que décrite à la carte ci-jointe;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FERMER les rues à la circulation routière de la façon suivante :

- 9 juillet 2015, de 8 h à 12 h : Frontenac, Abitibi, de la Paix, Lasarre, Hochelaga, Centrale Sud et ruelle Parc Osisko;
- 9 juillet 2015, de 13 h à 18 h : Royale, Fournière, Lasalle, Centrale Nord, Frontenac et Lasarre;
- 10 juillet 2015, de 13 à 18 h : Authier;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec d'autoriser la fermeture de la route 117;

D'AUTORISER le Service des travaux publics et des services techniques d'installer les barricades et à faire la signalisation routière adéquate pour ces deux (2) jours;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

6.1.- Déplacement du congé férié du 1^{er} juillet 2015

CONSIDÉRANT QUE le congé de la Fête du Canada le 1^{er} juillet 2015, est un mercredi;

CONSIDÉRANT QUE les syndicats et le personnel non syndiqué de la Ville de Malartic ont été consultés pour le déplacement de ce congé;

CONSIDÉRANT QUE le congé de la Fête du Canada du mercredi, 1^{er} juillet peut être déplacé au lundi 29 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉPLACER le congé du mercredi, 1^{er} juillet au lundi 29 juin 2015;

DE FERMER l'hôtel de ville, le Service des loisirs et de la culture et les travaux publics le 29 juin 2015, à l'exception des employés travaillant au Parc du Belvédère et au Camping régional de Malartic;

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Avis de motion modifiant le Règlement numéro 839 sur la tarification des biens, services et activités du Service des loisirs et de la culture

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Catherine Larivière qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à modifier le *Règlement numéro 839 concernant la tarification des biens, services et activités du*

RÉSOLUTION
2015-06-223



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Service des loisirs et de la culture.

**RÉSOLUTION
2015-06-224**

7.2.- Fermeture de la bibliothèque en période estivale

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FERMER la bibliothèque en période estivale soit du 20 juillet au 2 août 2015 inclusivement;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-06-225**

7.3.- Liste de reconnaissance d'organismes : Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec

CONSIDÉRANT QU'une *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic* est présentement en vigueur à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des loisirs et de la culture recommande l'organisme Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec afin d'être reconnu par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme rencontre les critères établis dans la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite appuyer les efforts des bénévoles;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE officiellement l'organisme Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-06-226**

7.4.- Les Journées de la culture : 25, 26 et 27 septembre 2015

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue l'un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Malartic et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà manifesté sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCLAMER, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, les *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-06-227**

7.5.- Modification à la convention de bail - Centre Michel Brière (CMB)

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Jean Carrier, et madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la modification demandée à la convention de bail pour inclure monsieur Denis Hachez à titre de colocataire des immeubles loués;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-06-228**

7.6.- Fonds jeunesse CDJL

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la bibliothèque de la Ville de Malartic à présenter une demande au Fonds jeunesse CDJL;

D'AUTORISER madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les documents relatifs à cette demande;

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

**RÉSOLUTION
2015-06-229**

11.1.- Club social Canadian Malartic

CONSIDÉRANT QUE le Club social Canadian Malartic organise un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

amical de golf les 1^{er} et 15 août 2015 au Club de golf de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DONNER des articles promotionnels de la Ville de Malartic pour une valeur de 200 \$;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-06-230**

11.2.- La Maison de la Famille de Malartic inc.

CONSIDÉRANT QU'un appui financier a été demandé par la Maison de la Famille de Malartic inc. au montant de 6 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière découle d'une entente de partenariat pour la période 2015-2016-2017 qui est à rédiger;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille inc. a produit son rapport financier pour l'année 2014;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un soutien financier à l'organisme la Maison de la Famille de Malartic inc. de 6 000 \$ pour l'année 2015;

D'AUTORISER le directeur général de la Ville de Malartic à signer une entente de partenariat pour la période 2015-2016-2017 avec les représentants de la Maison de la Famille inc.;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-06-231**

Refuge Jeunesse de Malartic inc.

CONSIDÉRANT QUE l'appui financier établi au Refuge Jeunesse de Malartic inc. au montant de 7 000 \$ par le Programme d'aide financière et de soutien aux organismes au 30 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un soutien financier à l'organisme Refuge Jeunesse de Malartic inc. de 7 000 \$ pour l'année 2015;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

13.1.- Invitation à la Journée-conférences « Eau et municipalités 2015 » : 18 juin 2015

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités : 24, 25 et 26 septembre 2015

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Fédération canadienne des municipalités : Subventions

Correspondance a été déposée au conseil.

13.4.- Transport adapté La Calèche d'Or et Transport collectif Malartic : États financiers au 31 décembre 2014

Dépôt des documents à titre d'information.

13.5.- Le Tour de l'Abitibi

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 25

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-06-232


MARTIN FERRON
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER